

CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°25 du 1^{er} FEVRIER 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE

(en application du Code général des collectivités territoriales)

Date de convocation : 26 janvier 2018
Date d'affichage : 26 janvier 2018
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil dix huit, le premier février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle Raymond Berrivin, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

Étaient présents :

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. The Hung PHAM, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Joëlle COLLET, Mme Sarah BERREGHIS, Mme Dominique LETERME.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Sylvette AMESTOY	avait donné pouvoir à M. Mathieu UHL
M. Alain WURTZ	avait donné pouvoir à Xavier COSTIL
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE
M. Amar HADDOU	avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE

Absents :

M. Philippe MAILLARD
Mme Karine VASSELIN
M. Jean DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Roseline DROUIN, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 21 voix pour et 2 contre, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2017.

00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2017-046 à 2017-052).

01 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des débats sur les orientations budgétaires pour l'année 2018.

02 – CCAS : AVANCE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix pour, émet un avis favorable pour le versement d'une avance de subvention au CCAS d'un montant de 32 650 € dans l'attente du vote du budget primitif 2018 de la commune.

03 – CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE : AVANCE DE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 23 voix pour, émet un avis favorable pour le versement d'une avance de subvention d'un montant de 15 000 € au Conservatoire de musique et de danse, dans l'attente du vote du budget primitif 2018 de la commune.

04 – VENTE PAR LA COMMUNE D'UN LOGEMENT SITUE 37 CHEMIN DES CYGNES

Le Conseil Municipal, à la Majorité, par 21 voix pour et 2 contre,

- Se prononce favorablement sur la vente du logement situé au n°37 Chemin des Cygnes, en l'Etat, au prix de 227 000 €,
- Autorise Madame la Maire à signer les actes afférents à cette cession.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h00.

Elvira JAQUEN



Maire de Courdimanche
Conseillère Régionale d'Ile de France